



Pour l'usage des médias seulement,  
ceci n'est pas un document officiel

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE<sup>1</sup>

### *Dernière initiative du programme commun OIBT/CDB—un nouveau projet en soutien à la gestion durable des forêts (GDF) et à la conservation de la biodiversité en Afrique*

Yokohama/Montréal, 25 janvier 2012 – L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et le gouvernement du Japon ont signé aujourd'hui une lettre d'accord pour un financement de 278 millions de yen japonais (3,6 millions \$US) afin de mettre en œuvre un grand projet de renforcement des capacités pour aider cinq pays du bassin du Congo à fournir une formation sur la gestion durable des forêts (GDF) et la biodiversité. La contribution du gouvernement du Japon constitue 82 pour cent du budget total du projet de 4.4 millions \$US aux taux de change actuels. La mise en œuvre débutera au cours des prochains mois.

Le projet, qui sera mis en œuvre par le Réseau des institutions de formation forestière et environnementale de l'Afrique centrale (RIFFEAC), se concentre sur une meilleure formation en GDF et en conservation de la biodiversité en Afrique centrale. Il sera mis en œuvre par sept institutions de formation du RIFFEAC au Cameroun, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Gabon et en République du Congo. En plus de l'élaboration de matériel de formation et de la formation des formateurs, le projet fournira un soutien indispensable à la construction des infrastructures de formation requises. Le projet renforcera les capacités pour la mise en œuvre des lignes directrices OIBT/UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts de production de bois tropicaux, développées en 2009.

En 2016, à la fin du projet de cinq ans, il est prévu que plus de 250 formateurs en GDF dans la région seront outillés pour enseigner et démontrer la planification et les techniques de GDF respectueuses de la biodiversité. Cela permettra de soulager la pénurie annuelle estimée à 620 cadres forestiers qualifiés dans la région. Le projet améliorera également la communication entre les cinq pays, et au sein d'autres pays membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), qui a endossé le rôle important du RIFFEAC dans la promotion de la conservation et de l'utilisation durable des ressources forestières dans la région.

Le projet fait partie d'une initiative de collaboration sur la gestion durable et la conservation de la biodiversité forestière tropicale entre l'OIBT et la Convention sur la diversité biologique (CDB). Cette initiative, soutenant également un projet de conservation transfrontière dans la zone du Triangle d'émeraude entre la Thaïlande et le Cambodge, est née d'un mémorandum d'accord signé entre ces organisations en 2010 afin d'encourager les travaux de collaboration et la levée de fonds en vue de leurs objectifs communs.

Emmanuel Ze Meka, Directeur exécutif de l'OIBT, a déclaré après la signature de la lettre d'accord que : « Nous ne pouvons trop insister sur l'importance du développement des ressources humaines dans la réalisation de la GDF et la conservation de la biodiversité. Ce projet, rendu possible grâce au généreux soutien du Japon, de la Suisse et de la Belgique, fera en sorte que les pays du bassin du Congo seront bien équipés pour assurer l'avenir de leurs précieuses forêts et l'incroyable biodiversité qu'elles contiennent. »

<sup>1</sup>: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.

Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, s'est joint à lui en notant que : « Ceci est la première fois que la Convention sur la diversité biologique soutient activement le renforcement des capacités pour la gestion durable des forêts, et nous sommes confiants que le projet soutiendra deux de nos principaux objectifs : la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Cela profitera aux générations présentes et futures à travers l'Afrique centrale. J'applaudis les gouvernements donateurs pour leur vision et leur leadership de soutenir la collaboration entre l'OIBT et la Convention sur la diversité biologique. »

### *Notes aux éditeurs*

#### **L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)**

L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) est une organisation intergouvernementale faisant la promotion de la conservation, de la gestion, de l'utilisation et du commerce durables des ressources forestières tropicales. Elle fût établie en 1986 sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, et siège à Yokohama, au Japon. Ses membres sont signataires de l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) – le seul instrument juridiquement contraignant de l'ONU sur les forêts tropicales. Elle représente la majorité des forêts tropicales mondiales et quasi tout le commerce mondial de bois tropicaux. Dans ses travaux, l'OIBT facilite les discussions, les consultations, les projets de terrain et la coopération internationale sur les questions de commerce international et d'utilisation de bois tropicaux et de gestion durable de sa base de ressources. L'OIBT élabore des documents politiques convenus internationalement afin de promouvoir la gestion durable des forêts et la conservation forestière, et aide les pays tropicaux membres à adapter de telles politiques aux circonstances locales et à les mettre en œuvre sur le terrain au moyen de projets. En outre, l'OIBT recueille, analyse et diffuse des données sur la production et le commerce de bois tropicaux et finance un éventail de projets et d'autres mesures visant à élaborer des pratiques de gestion et d'industries forestières durables, tant au niveau de la communauté que de l'industrie. Pour plus d'informations sur les projets et programmes de l'OIBT, veuillez visiter : [www.itto.int](http://www.itto.int). Pour plus de renseignements concernant ce communiqué de presse, veuillez communiquer avec : Eduardo Mansur au +81 45 223 1110 ou à [rfm@itto.int](mailto:rfm@itto.int).

#### **La Convention sur la diversité biologique (CDB)**

Ouverte à la signature au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et entrée en vigueur en décembre 1993, la Convention sur la diversité biologique est un traité international pour la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des composantes de la biodiversité et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Grâce à ses 193 Parties signataires, la Convention jouit de la participation quasi universelle des pays. La Convention cherche à éliminer toutes les menaces pesant sur la biodiversité et les services écosystémiques, notamment les menaces associées aux changements climatiques, au moyen d'évaluations scientifiques, du développement d'outils, de mesures et de procédés d'incitation, du transfert de technologies et de bonnes pratiques, et de la participation active et à part entière des parties prenantes pertinentes, incluant les communautés autochtones et locales, les jeunes, les ONG, les femmes et la communauté des affaires. Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, un traité supplémentaire à la Convention, vise à protéger la diversité biologique contre les risques possibles que posent les organismes vivants modifiés issus de la biotechnologie moderne. Cent soixante et un pays et l'Union européenne sont Parties au Protocole à ce jour. Le Secrétariat de la Convention et de son Protocole de Cartagena est situé à Montréal. Pour davantage d'informations, visitez : [www.cbd.int](http://www.cbd.int). Pour plus de renseignements concernant ce communiqué de presse, veuillez communiquer avec : David Ainsworth au +1 514 287 7025 ou à [david.ainsworth@cbd.int](mailto:david.ainsworth@cbd.int); ou Johan Hedlund au +1 514 287 6670 ou à [johan.hedlund@cbd.int](mailto:johan.hedlund@cbd.int).

-----